



PUBLIE LE 20 DEC. 2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N° 2024-203

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONTRAT PPA MARNE EST

Rapporteur : M Philippe DUBUS

Direction et Service : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE
Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)
M. PARLOUAR (donne procuration à Mme FORHAN)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)
M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 31
Nombre de procurations : 17
Nombre de votant(e)s : 48

SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment ses articles L 312-1 et L 312-2 ;

Vu le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du grand Paris ;

Vu le plan d'urbanisme en vigueur ;

Vu le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) « Marne Est », la carte du périmètre et sa maquette financière validés en Comité de pilotage réuni le 13 novembre 2024,

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun –

Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat – Développement économique – Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat-Tourisme, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le périmètre de la gare de Villiers-Champigny-Bry (VCB) regroupe plusieurs secteurs à forts enjeux d'aménagement liés au redéploiement des transports en commun (Gare VCB, interconnexion RER E et ligne transilien P, réseau ALTIVAL) sur des sites jusqu'à présent peu accessibles. En outre, la proximité de l'autoroute A4 a favorisé depuis de nombreuses années l'émergence de zones d'activités et de pôles commerciaux monofonctionnels centrées sur l'usage de l'automobile.

Afin de mettre en cohérence les réflexions urbaines engagées et à venir, les villes de Champigny, Villiers et Bry, l'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'EPT Paris Est Marne & Bois ont réfléchi à la mise en place d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

Cet outil, décrit dans le projet de contrat proposé à la signature des partenaires, doit permettre d'accélérer la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement complexes, à travers le partage des objectifs et des actions entre les partenaires publics et privés du territoire, l'organisation de la gouvernance et la mutualisation des financements.

La Région, le Département, la SGP, la SADEV, IDFM, la Banque des Territoires, l'EPFIF ont également manifesté leur intérêt pour ce PPA.

Le montant global des études du PPA de préfiguration, qui se déroulera sur deux années est estimé à 2 820 250 €, et la participation de la ville de Champigny est estimée à 160 500 €.

L'opérateur commun (EPA Marne) assure pour chacune des maîtrises d'ouvrage, la MOD des études.

La contractualisation de chacune des missions contenues dans le programme de la maquette financière annexée au contrat passera :

- par la SPLAIN Noisy Est pour les études sous MOA MGP ;
- par une SPLAIN dédiée à créer pour les autres MOA dont la ville de Champigny.

A l'issue des deux années de PPA de préfiguration, les partenaires décideront de la poursuite de la démarche, et de l'opportunité de la signature d'un PPA opérationnel.

après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de contrat partenarial approuvé en COPIL du 13 novembre 2024

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

à la majorité,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

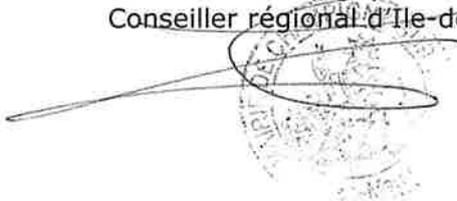
5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, M. François TITOV

1 abstention,

Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE

